



# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## Enquête publique du projet de Modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme de Saint-Symphorien

Par arrêté en date du 6 décembre 2018, le Président de la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) a ordonné l'ouverture de l'enquête publique du projet de modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme de Saint-Symphorien portant notamment sur l'évolution du règlement de certaines zones urbanisées ou à urbaniser et de l'orientation d'aménagement n° 8 Les Pierrailleuses (OAP).

Le Tribunal Administratif de Poitiers a désigné M. Claude PELLOQUIN commissaire enquêteur. La décision d'approbation de la modification n°4 du PLU de Saint-Symphorien relève de la compétence du Conseil d'agglomération de la Communauté d'Agglomération du Niortais.

L'enquête se déroulera du lundi 21 janvier à 9h au vendredi 22 février 2019 à 12h.

Le dossier d'enquête peut être consulté sur le site internet de la CAN ([www.niortagglo.fr](http://www.niortagglo.fr)), ainsi qu'aux heures habituelles d'ouverture en Mairie de Saint-Symphorien (5, Place René Cassin, 79270 SAINT-SYMPHORIEN) du lundi au jeudi de 9h à 12h30 et de 14h30 à 18h et le vendredi de 9h à 12h30 et de 14h30 à 17h ainsi que dans les locaux de la Communauté d'Agglomération du Niortais (140 Rue des Equarts, Niort) du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Un poste informatique permettant de consulter le dossier d'enquête sera également mis à disposition au siège de la CAN.

Le commissaire-enquêteur recevra au cours de permanences prévues :

- le lundi 21 janvier 2019, de 9h à 12h, au siège de la CAN
- le mercredi 6 février 2019, de 14h30 à 17h30, en Mairie de Saint-Symphorien
- le vendredi 22 février 2019, de 9h à 12h, en Mairie de Saint-Symphorien

Pendant la durée de l'enquête, les pièces du dossier ainsi qu'un registre où les observations sur le projet de modification n°4 du PLU de Saint-Symphorien pourront être consignées, seront déposés dans chaque lieu d'enquête.

Les observations peuvent être également adressées à l'attention de Monsieur le Commissaire enquêteur, (en mentionnant « Enquête publique / Modification n°4 du PLU de Saint-Symphorien ») :

Par courrier postal adressé :

- à la Communauté d'Agglomération du Niortais : 140 rue des Equarts, CS 28770, 79027 NIORT Cedex
- à la Mairie de Saint-Symphorien : 5, Place René Cassin, 79270 SAINT-SYMPHORIEN

Par courrier électronique à l'adresse : [can.geoportailurbanisme@agglo-niort.fr](mailto:can.geoportailurbanisme@agglo-niort.fr)

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Toute information relative au projet de modification n°4 du PLU de Saint-Symphorien ou à la présente enquête publique peut être demandée :

- Au Maire de la commune de Saint-Symphorien
- Au Président de la Communauté d'Agglomération du Niortais

A l'issue du délai d'un mois prévu par l'article 6 de l'arrêté susvisé, une copie du rapport et des conclusions motivées sera tenue à la disposition du public en Mairie de Saint-Symphorien ainsi qu'au siège de la CAN pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ces documents seront également mis en ligne sur les sites Internet de la CAN et de la commune de Saint-Symphorien.